FPETT

Portrait régional.

Données Emploi-formation

Auvergne-Rhône-Alpes



2025.

*Le FPETT met à votre disposition **une collection de portraits régionaux** qui vise à présenter l'activité du travail temporaire en 2025 sur votre territoire. Que pèse le Travail Temporaire, qui sont les salariés intérimaires et que faut-il retenir de la formation ?*

L'objectif de ces portraits est de vous apporter des repères sur ces questions.

- **La 1ère partie éclaire la dimension économique de l'intérim sur le territoire.**

 Présentées en ETP (équivalents temps plein), les données permettent de mesurer le poids économique du Travail Temporaire et de le comparer aux autres secteurs.

- **La 2ème partie propose une approche axée sur les salariés intérimaires, utile pour une approche RH.**

 Les données, centrées sur les individus, permettent de comprendre le profil (âge, sexe, métiers, secteurs) des personnes à accompagner sur le territoire pour sécuriser leurs parcours professionnels.

- **La 3ème partie propose un panorama des données clés de la formation des salariés intérimaires.**

 Les données présentent les parcours de formation et les profils d'apprenants, illustrant la manière dont le Travail Temporaire contribue au développement de l'emploi et des compétences sur le territoire.

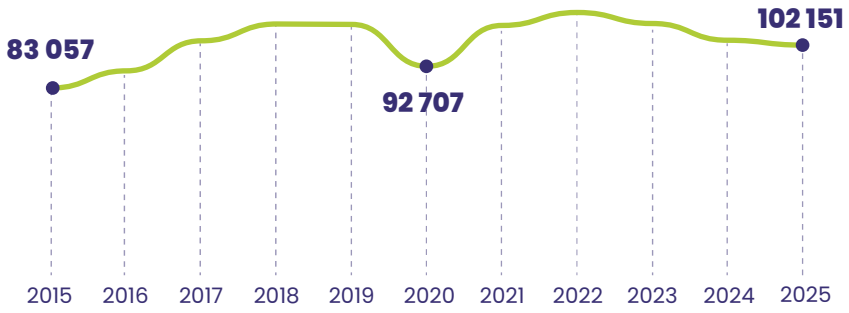
FPETT

En partenariat avec :
OBSERVATOIRE DE L'INTÉRIM ET DU RECRUTEMENT

Que pèse le travail temporaire en Auvergne-Rhône-Alpes ?

Évolution du volume d'emploi sur 10 ans. (SOURCE : DARES)

2015 - 2025 en ETP



Clé de lecture : en 2025, on recense **102 151 salariés intérimaires** en équivalent temps plein.

102 151 **SALARIÉS INTÉRIMAIRES** en ETP en 2025 dont **10 130 CDII**

1 781 **AGENCES IMPLANTÉES** sur le territoire en 2025

14,3 % du nombre d'ETP total

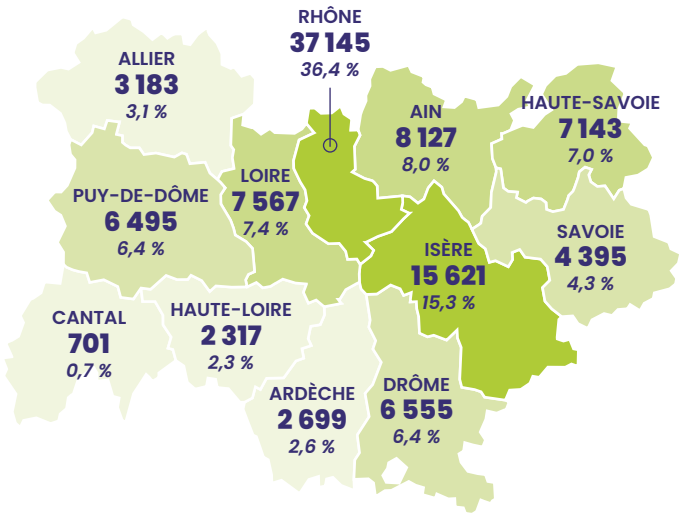
(SOURCE : DARES)

6,6 % taux de chômage en 2025

(SOURCE : INSEE)

QU'EST-CE QUE L'ETP ?
Les données DARES mesurent le volume de travail au cours d'un mois en comptabilisant les équivalents temps plein.

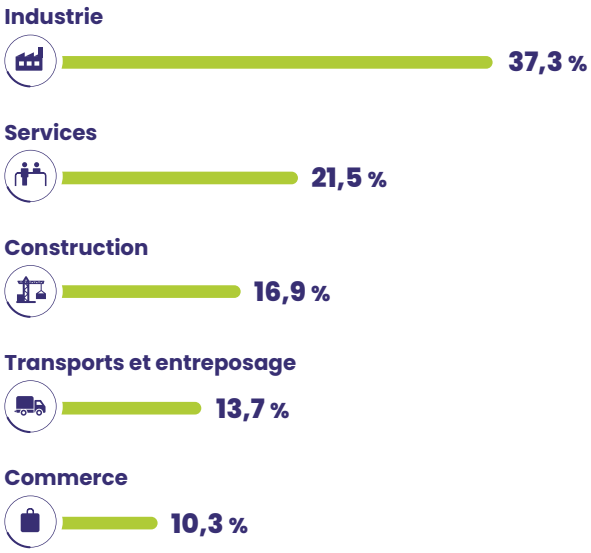
Répartition de l'emploi intérimaire (ETP) par département. (SOURCE : DARES)



Clé de lecture :
le département du Rhône représente **36,4 %** du volume d'emploi en ETP en intérim de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Grands secteurs utilisateurs en 2025 en ETP.

(SOURCE : DARES)

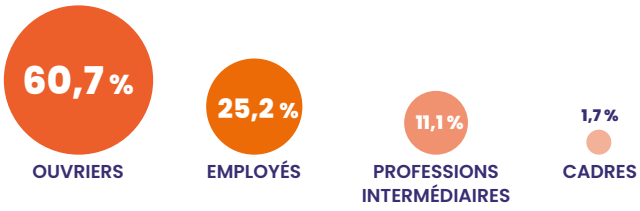


Clé de lecture :
l'industrie représente **37,3 %** du volume d'emploi en ETP en intérim de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Qui sont les intérimaires qui vivent en Auvergne-Rhône-Alpes ?

QU'EST-CE QU'UN SALARIÉ INTÉRIMAIRE ?
Un salarié est représenté dès qu'il a réalisé au moins une mission en intérim au cours de l'année 2025.

Catégories socio-professionnelles en 2025.
(SOURCE : S2H)

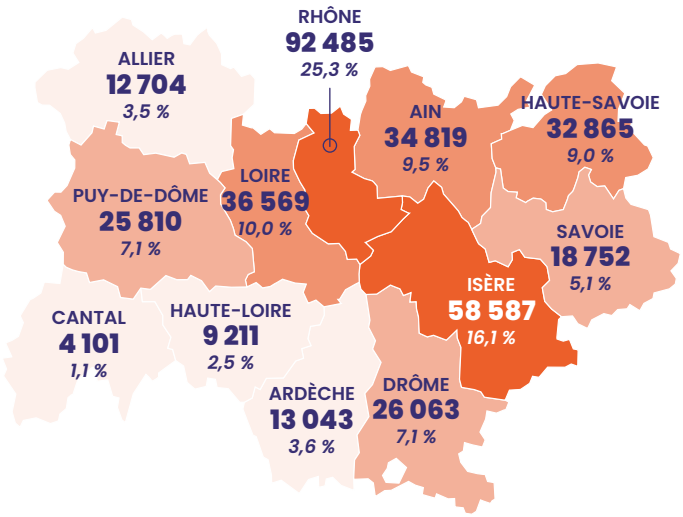


365 009
SALARIÉS INTÉRIMAIRES EN 2025

13,5 %
DU NOMBRE TOTAL DE SALARIÉS INTÉRIMAIRES

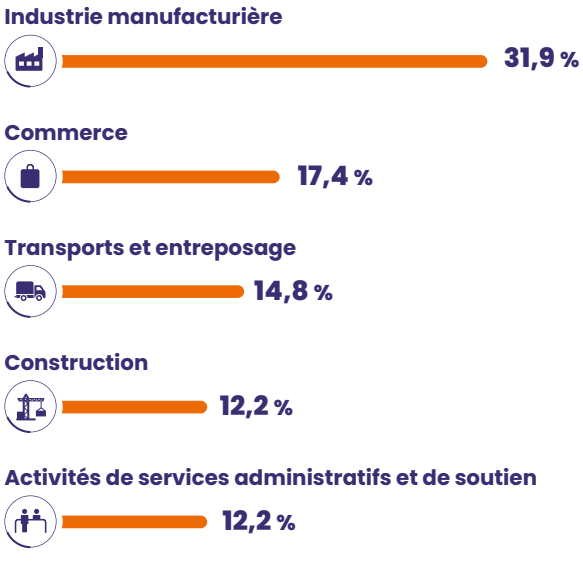
Clé de lecture :
60,7 % des intérimaires vivant en Auvergne-Rhône-Alpes ont réalisé au moins une mission en tant qu'ouvriers. Un intérimaire peut intervenir sur plusieurs missions dans des CSP différentes. La somme des pourcentages peut être différente de **100 %.**
16 % des missions d'intérim n'ont pas de CSP renseigné.

Répartition de l'emploi intérimaire (individu) par département. (SOURCE : S2H)



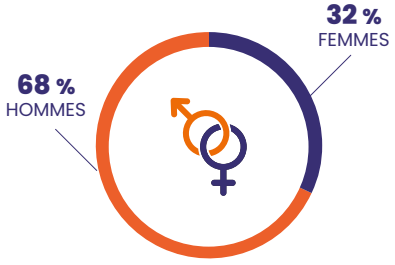
Clé de lecture :
on recense **92 485 intérimaires** vivant dans le département du Rhône et ayant eu une ou plusieurs missions.

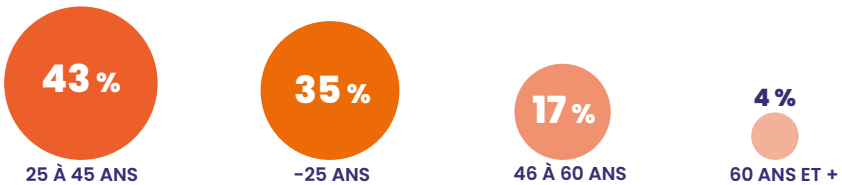
Top 5 des secteurs utilisateurs en 2025. (SOURCE : S2H)



Clé de lecture :
31,9 % des intérimaires vivant en Auvergne-Rhône-Alpes ont eu au moins une mission dans le secteur de l'industrie manufacturière. Un intérimaire peut intervenir sur plusieurs missions dans des secteurs différents.

Répartion des salariés intérimaires. (SOURCE : S2H)
PAR SEXE ET PAR ÂGE EN 2025





Clé de lecture :
68 % des intérimaires vivant en Auvergne-Rhône-Alpes sont des hommes.
43 % des intérimaires vivant en Auvergne-Rhône-Alpes ont entre 25 et 45 ans.

Les principaux métiers occupés par les salariés intérimaires. (SOURCE : S2H)

Ouvriers non qualifiés

- 46 641 — Manutentionnaires non qualifiés
- 35 691 — Ouvriers non qualifiés divers de type industriel
- 26 738 — Ouvriers du tri, de l'emballage, de l'expédition, non qualifiés
- 18 142 — Autres ouvriers de prod. non qualifiés : industrie agroalimentaire
- 9 456 — Ouvriers non qualifiés du gros oeuvre du bâtiment
- 6 775 — Ouvriers non qualifiés des travaux publics et du travail du béton
- 6 106 — Nettoyeurs
- 4 636 — Ouvriers de production non qualifiés : chimie, pharmacie, plasturgie
- 4 333 — Ouvriers non qualifiés du second oeuvre du bâtiment
- 4 073 — Ouvriers de prod. non qualifiés : métallurgie, prod. verrière, céramique, mat. de construction
- 3 996 — Agents non qualifiés des services d'exploitation des transports

Ouvriers qualifiés

- 17 008 — Ouvriers qualifiés de la manutention, conducteurs de chariots élévateurs, caristes
- 13 131 — Magasiniers qualifiés
- 10 768 — Conducteurs routiers et grands routiers
- 6 856 — Maçons qualifiés
- 6 663 — Ouvriers qualifiés divers de type industriel
- 6 223 — Autres agents et ouvriers qualifiés des services d'exploitation des transports
- 4 297 — Conducteurs d'engin lourd de levage
- 4 191 — Cuisiniers et commis de cuisine
- 3 954 — Opérateurs qualifiés sur machines automatiques en prod. électrique ou électronique
- 3 901 — Conducteurs livreurs, coursiers
- 3 066 — Conducteurs qualifiés d'engins de chantiers du bâtiment et des travaux publics

Employés

- 16 627 — Employés de libre service du commerce et magasiniers
- 7 602 — Aides de cuisine, apprentis de cuisine et employés polyvalents de la restauration
- 7 093 — Aides-soignants
- 6 593 — Employés administratifs qualifiés des autres services des entreprises
- 6 518 — Serveurs, commis de restaurant, garçons qualifiés
- 6 379 — Caissiers de magasin
- 4 617 — Employés des services divers
- 4 345 — Vendeurs polyvalents des grands magasins
- 3 917 — Agents d'accueil qualifiés, hôtesses d'accueil et d'information
- 3 370 — Agents de service hospitaliers
- 3 095 — Secrétaires

Professions intermédiaires

- 3 447 — Infirmiers en soins généraux, salariés

Clé de lecture :

46 641 intérimaires vivant en Auvergne-Rhône-Alpes ont réalisé au moins une mission en tant que Manutentionnaires non qualifiés.

Un intérimaire peut intervenir sur plusieurs missions dans des métiers différents.

Retrouver la liste complète des métiers par région, département ou intercommunalité : https://territoire.observatoire-interim-recrutement.fr/

Que faut-il retenir de la formation des intérimaires en Auvergne-Rhône-Alpes ?

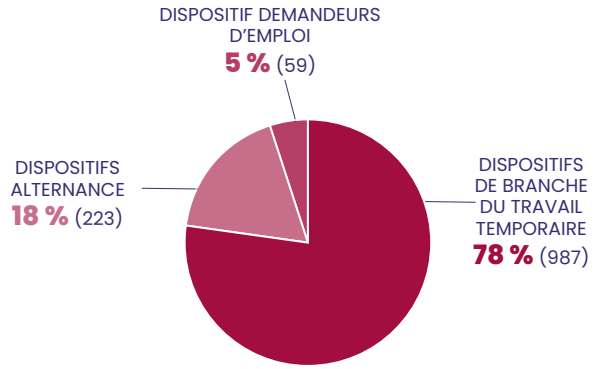
QUELS SONT LES PARCOURS DE FORMATION PRÉSENTÉS ICI ?

Mis en œuvre à l'initiative d'une agence d'emploi, ils associent formation et missions en intérim.

Sont présentées ici les actions réalisées dans le cadre :

- **Contrat d'Insertion Professionnelle Intérimaire (CIPI), Contrat de Développement Professionnel Intérimaire (CDPI), Contrat d'Alternance Reconversion (CAR)**, des dispositifs de branche du travail temporaire
- **Contrat de professionnalisation et contrat d'apprentissage**, des dispositifs d'alternance
- **Des Préparations Opérationnelles à l'Emploi Collective (POEC)**, un dispositif demandeur d'emploi

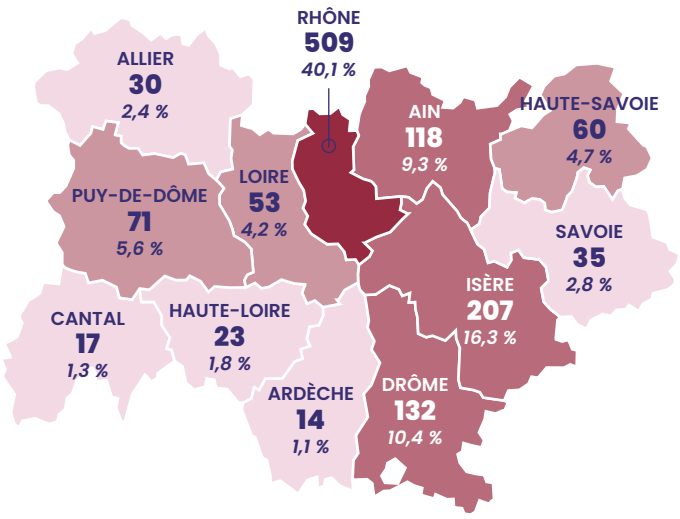
Les principaux dispositifs en 2025. (SOURCE : AKTO)



Clé de lecture :

78 % des contrats rattachés aux agences d'emploi d'Auvergne-Rhône-Alpes ont été réalisés au travers des dispositifs de branche CIPI/CDPI/CAR.

Répartition des parcours de formation par département. (SOURCE : AKTO)



Clé de lecture :

le département du Rhône concentre **40,1 %** des contrats rattachés aux agences d'emploi du territoire.

(SOURCE : AKTO)

1 269 **APPRENANTS EN 2025**

3 % des apprenants en situation de handicap

242 h durée moyenne des actions de formation

En Auvergne-Rhône-Alpes, les parcours de formation présentés ici connaissent en 2025 une **baisse globale de 34 % par rapport à 2024**. Cette évolution est notamment marquée par la **forte contraction des POEC** (-87 %).

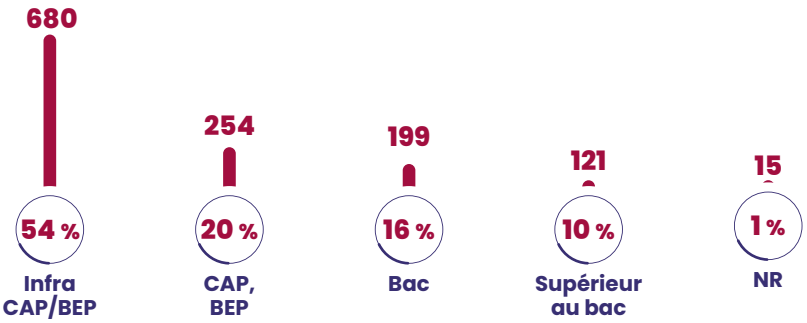
Les dispositifs de branche restent le principal levier de formation, malgré une baisse de 20 %. Leur répartition évolue toutefois fortement : la mobilisation du CIPI progresse de 33 %, passant de 372 à 495 parcours, tandis que celle du CDPI recule de 44 %, de 853 à 481 parcours. Le CIPI devient ainsi en 2025 le principal dispositif de branche.

Le recours aux contrats en alternance diminue plus modérément de 7 %.

Précision méthodologique : la répartition départementale des formations repose sur le SIRET de l'agence d'emploi à laquelle le contrat de formation est rattaché. Ce rattachement pouvant être centralisé sur un même établissement pour certains réseaux, les données ne reflètent pas nécessairement le lieu réel de réalisation des formations.

Que faut-il retenir de la formation des intérimaires en Auvergne-Rhône-Alpes ?

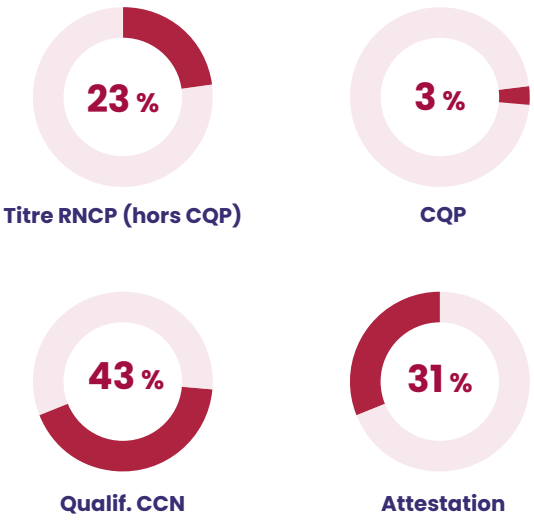
Niveaux d'entrée en formation. (SOURCE : AKTO)



Clé de lecture :
54 % des apprenants ont un niveau infra CAP/BEP lors de l'entrée en formation.

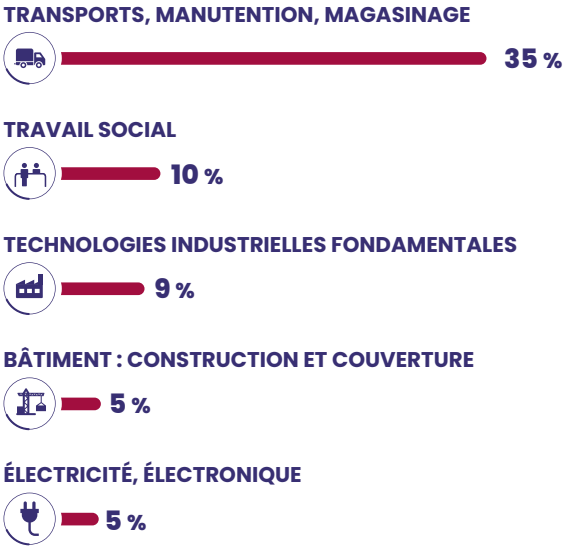
Type de validation en fin de formation.

(SOURCE : AKTO)



Clé de lecture :
43 % des formations sont validées par des Qualifications CCN.

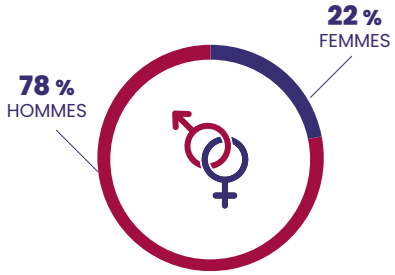
Intitulés des 5 premières formations NSF / Formacode. (SOURCE : AKTO)

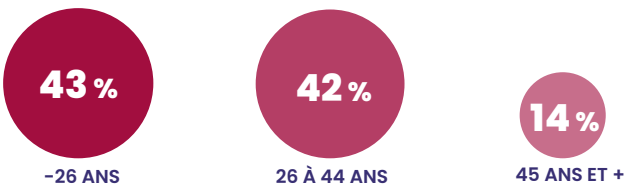


Clé de lecture :
le domaine des Transports, manutention et magasinage représente **35 %** des formations mises en oeuvre par les agences d'emploi du territoire.

Répartition des apprenants. (SOURCE : AKTO)

PAR SEXE ET PAR ÂGE EN 2025





31 ANS
ÂGE MOYEN

Clé de lecture :
78 % des apprenants sur le territoire sont des hommes,
43 % des apprenants ont moins de 26 ans.

ENGAGÉ
POUR L'EMPLOI INTÉRIMAIRE

A PROPOS DU FPETT :

Créé en 1996, à l'initiative des partenaires sociaux de la branche du travail temporaire, le Fonds Professionnel pour l'Emploi dans le Travail Temporaire (FPETT) est l'acteur de référence de la sécurisation des parcours et du développement des compétences des salariés intérimaires.

Il finance des parcours de formation et d'accompagnement. Il conçoit également et met en oeuvre des actions et des ingénieries spécifiques visant à renforcer les compétences et à améliorer l'insertion professionnelle des salariés et demandeurs d'emploi intérimaires, quels que soient leurs niveaux et leurs expériences professionnelles. Le FPETT déploie son intervention avec l'appui des équipes d'AKTO, opérateur de compétences présent sur l'ensemble du territoire.

Ses orientations et ses priorités sont définies par un Conseil d'administration paritaire constitué à parts égales de représentants des organisations représentatives des salariés et de l'organisation représentative des employeurs.

Association Loi 1901 à but non lucratif, le FPETT a financé, en 2025, 171 000 actions de formation des intérimaires, grâce aux contributions des entreprises de travail temporaire fixées par accord de branche.

A PROPOS DE L'OBSERVATOIRE DE L'INTÉRIM ET DU RECRUTEMENT :

L'Observatoire de l'Intérim et du Recrutement est l'observatoire prospectif paritaire des métiers et de qualifications de la Branche du travail temporaire.
Il produit des études statistiques et qualitatives à destination de la profession, des salariés et des partenaires du secteur sur les questions d'emploi, de compétence ou encore de santé et sécurité au travail.

FPETT

Fonds Professionnel pour l'Emploi dans le Travail Temporaire

5, rue Lespagnol • 75 020 Paris

www.fpett.fr